

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 14 mars 2022**

**Délibération n° 2022-1083**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, de 2 lots de copropriété situé 142-144 rue Antoine Charial

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 février 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 16 mars 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieu, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

**Conseil du 14 mars 2022****Délibération n° 2022-1083**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, de 2 lots de copropriété situé 142-144 rue Antoine Charial

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 février 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La propriété de monsieur Marc Adier est impactée par l'emplacement réservé n° 38 inscrit au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H). La Métropole de Lyon a préempté par arrêté n° 2021-12-29-R-0971 du 29 décembre 2021, à la demande de la Ville de Lyon, un logement et une cave situés 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème, afin de créer un espace vert public,.

La Ville de Lyon s'est déjà rendu propriétaire, au sein de cet emplacement réservé, de 2 parcelles, l'une cadastrée DV 52 acquise à l'amiable en 2013, et l'autre cadastrée DV 50 acquise par préemption en 2018, ainsi que de plusieurs lots de copropriété.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre les acquisitions foncières sur le secteur en vue de disposer, à terme, d'un tènement foncier suffisant permettant l'élaboration d'un projet d'espace vert qualitatif et adapté aux besoins des habitants de l'arrondissement.

**II - Désignation du bien cédé**

Les biens acquis se situent sur la parcelle cadastrée DV 104, d'une superficie de 186 m<sup>2</sup>, au 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème. Il s'agit d'un appartement T2 d'une superficie de 32,67 m<sup>2</sup> à usage d'habitation formant le lot n° 8 de la copropriété, avec les 138/1 012 de la propriété du sol et des parties communes attachées à ce lot, ainsi que d'une cave en sous-sol, formant le lot n° 11 de la copropriété, avec les 4/1 012 de la propriété du sol et des parties communes attachée.

**III - Modalités de cession**

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Lyon, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole lesdits lots de copropriété, au prix de 126 000 € biens cédés loués, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Ville de Lyon aura la jouissance des biens, à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 25 janvier 2022, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 126 000 €, des lots de copropriété n° 8 et 11 à usage de logement et de cave dans l'ensemble immobilier cadastré DV 104 situé 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3ème, en vue de la création d'un espace vert public.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 40 000 000 € en dépenses et 40 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

**4° - La somme** à encaisser d'un montant de 126 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette cession, seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220314-277687-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 mars 2022 Date de réception préfecture : 16 mars 2022
---